

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE.
Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA ENVOYÉ

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an... 3
donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1^{re} page 1 fr., 2^e page 0 fr. 75, 3^e page 0 fr. 50 — Annonces, 4^e page 0 fr. 25

Cabinet de M. Edouard Lambert
18, Boulevard du Levant 18
NANTERRE

AFFAIRES LITIGIEUSES — RECOURVEMENTS
ASSURANCES
VENTE & LOCATION DE PROPRIÉTÉS

LOCATIONS DE SUITE
TERRAIN enclos de murs et grilles propre à la construction, situé sur av. ombragée, pouvant se diviser par lots, contenance 2.400 mètres.

VENTES
Maison de rapport, bien située, placement d'avenir, location 3000 fr. sans non-valeurs, dernier prix 40.000 fr.

VIDANGES A VAPEUR DE RUEIL
Ancienne MAISON V^e BALLAY
ALEXANDRE LE BOTMEL
SUCCESSION

SPÉCIALITÉ POUR ÉPUISEMENT DE PIÈCES D'EAU, PURINS ET CITERNES
PRIX : 5 FRANCS LE METRE CUBE

500.000 FRANCS
100.000 FRANCS — 100.000 FRANCS
L'Art de faire fortune à la portée de tous

Pour quatre francs cinquante on reçoit QUATRE numéros part. 1^{er} Tirage prochain des OBLIGATIONS FONCIÈRES 1885.

GRANDE EPICERIE CENTRALE
PRODUITS ALIMENTAIRES
Maison spécialement recommandée
Ancienne Maison LESIMPLE

P. DUBOURIX Successeur
2, Rue du Marché, NANTERRE

Spécialité de Cafés, Vins et Spiritueux — Liqueurs de marque
CONFISERIE
Pâtes alimentaires de la M^{re} Rivoire et Carret

CAFÉ INCOMPARABLE Le Seul vrai mélange d'Amateurs
Café mélange supérieur 2 80 Café mélange 2^e Choix 2 40

DÉPÔT DU THE SAMSON
LIVRAISON A DOMICILE

A LOUER
Chambres meublées, prix 20 fr. par mois. S'adresser, 20, boulevard du Levant, Nanterre.

PASQUIER, horloger
7, Rue Sadi-Carnot
NANTERRE

Reparations de Montres, Pendules et Bijoux.
REMONTEMENT DE PENDULES à l'année

MENAUT PÈRE
Galochier
27, Place de l'Eglise (Rueil)
(AU 1^{er} ÉTAGE)

à l'honneur de faire part aux habitants de Rueil et de Nanterre qu'il met en solde une grande quantité de galoches, fabriquées par lui, en bonne qualité, pour hommes, femmes et enfants, de toutes les pointures, 0 fr. 50 de moins par paire.

INSTALLATION, NEUF & ENTRETIEN
D'USINES EN TOUS GENRES

BARON, Constructeur-Mécanicien
Médaille d'Or — Paris 1895

Travaux de précision, Pièces de tours sur bois et tous métaux — Travail à façon
USINE A VAPEUR
Bicyclettes et Tandems sur commandes — Réparations de Cycles

15, RUE SAINT-GERMAIN — NANTERRE
USINE A GAZ DE RUEIL

PRIX DU COKE
Pris à l'usine Rendu en cave Livraison à domicile
N° 0 1 fr. 90 2 fr. » dans les 24 heures
N° 1 1 fr. 80 1 fr. 80 de la commande
N° 2 1 fr. 70 1 fr. 80
Grésillon 1 fr. 20 1 fr. 30

EDMOND HUBY
Directeur-Propriétaire du JOURNAL DE NANTERRE
à ses Abonnés
et fidèles Lecteurs

AVIS

Les Lecteurs sont instamment priés de réclamer aux Vendeurs le Calendrier de poche et Horaire des trains que nous offrons gratuitement à nos Lecteurs.

AVIS AUX LECTEURS

CARTES DE VISITE, beau vélin blanc, avec jolie boîte, depuis 1 fr. 25.
CARTES DE VISITE, beau bristol transparent, depuis 1 fr. 50.
ENVELOPPES, depuis 0 fr. 70.
Nous publions, à la quatrième page, un spécimen de quelques caractères.

Chronique Nanterrienne

GUERRE AU TRIUMVIRAT

Le pays est dans le désarroi le plus complet. Il y a ici des hommes de trop, c'est le triumvirat, présidé par sa Majesté le Roy, et dont l'ambition malsaine a semé partout la guerre, la discorde et la haine; il lui a fallu, à lui, des partisans, une petite cour, des gardes du corps. Naturellement, il a rencontré des adversaires, et nous nous sommes mis à le combattre avec acharnement dans l'intérêt de la Commune et de la vraie République dont nous sommes les plus fervents défenseurs.

d'autres pour venger le bon sens outragé, et stigmatiser la petitesse des procédés et le ridicule des prétentions.
Nous nous sommes trouvés de ceux-là et nous nous en faisons gloire et honneur.
Deux camps existent donc dans la Commune. De là l'impuissance de faire réussir les meilleures choses, la question des écoles, par exemple, qui périclite malgré les nombreux efforts faits, en ce sens, par M. Hennape, ainsi que par ceux qui le secondent dans cette tâche. La désorganisation est partout, elle s'affirme chaque jour de plus en plus.
Même dans les propositions les plus simples, l'ambition, la haine et l'envie de ces hommes éclatent et se font jour.

Il est temps que cela finisse. En pareille occurrence, les naïfs et les vaillants, dont nous nous flattons d'être, abordent la position de front et l'enlèvent d'assaut, ou restent sur la brèche; les malins comme Roy, consorts et C^{ie}, les habiles calculent leurs chances et dressent leurs plans.

Tapis dans la coulisse, ils sèment partout la défiance et la division, avec un machiavélisme qui n'a de comparable que le jésuitisme de leurs cauteux associés.
Nous ne nous laisserons pas de le répéter, nous qui luttons au grand jour, à visage découvert et drapeau déployé, il n'est que temps de nous préparer avec union à mettre fin à cette aventure.

Arrière tous les hommes de discorde et de désunion ! et puissent disparaître avec vous, les troubles et les divisions intestines dont vous êtes la cause.
A votre colle seigneur Roy; à vos miroirs chambellan Royal, et vous jeune homme, occupez-vous plutôt de vos affaires personnelles et gérez-les au mieux, avant de gérer celles de la commune; faites, par vous-même, preuve de bon administrateur et continuez de gratter avec ardeur votre papier administratif, qui ne vous coûte pas cher, celui-là. C'est un bon conseil que je vous donne dans votre intérêt et

laissez administrer le pays par des gens dévoués à sa cause.
Nanterre doit appartenir à ses vrais défenseurs, à tous les républicains qui ont lutté jusqu'à ce jour pour sa cause.
C'est là qu'est le salut.
Jules OUVRIER.

RÉCEPTIONS DU 1^{er} JANVIER

La municipalité, comme les années précédentes, recevra à la Mairie, les Sociétés et employés communaux, lundi 1^{er} janvier 1900, à 10 heures du matin.

TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE

M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, avait précédemment décidé que les chefs d'industrie auraient jusqu'au 1^{er} janvier 1900, pour appliquer l'article 3 de la loi du 2 novembre 1892, qui fixe la durée du travail des enfants, des filles mineures et des femmes.

La Chambre des Députés, dans sa séance du 22 de ce mois, a adopté une proposition de loi qui modifie, sur ce point, le régime actuel.
Aux termes des dispositions adoptées, la durée de la journée de travail dans les établissements mixtes, serait immédiatement unifiée à onze heures pour tout le personnel, hommes, femmes et enfants et réduite à dix heures dans un délai de quatre ans.

Le Sénat va être immédiatement appelé à se prononcer sur cette proposition.
En conséquence, le sursis précédemment imparti aux industriels est prorogé du 1^{er} janvier au 31 mars 1900.

Elections Sénatoriales

La période électorale vient de s'ouvrir.
Dans l'élection du 28 janvier prochain, huit sénateurs à nommer, la banlieue est représentée par 633 électeurs, Paris par 147 seulement.

La banlieue est donc souveraine, mais elle n'est pas l'ennemie de Paris.
Faisant acte de pondération, nous croyons que la périphérie doit être spécialement représentée par au moins quatre banlieusards indiscutables, s'engageant formellement à réclamer, sans se lasser : un Conseil général de la Seine distinct du Conseil municipal de Paris, un Préfet de la Seine qui ne soit pas en même temps Maire de Paris; de l'eau potable; du gaz à un prix raisonnable; des moyens de communication et de transport plus nombreux et à bon marché, etc., etc.

Le Comité du Syndicat de la Presse suburbaine.
O. Dhavernas, directeur du Journal d'Asnières et de la Banlieue-Ouest;
F. Gondry du Jardinot, directeur de l'Indépendant de la Banlieue;
G. d'Avignon, directeur du Tribun de Montreuil;

Huby, directeur du Journal de Nanterre;
E. Leclerc, directeur de l'Echo de la Banlieue;
Baron Textor de Ravisi, doyen de la presse coloniale;
A. Reiser; Chemin; B. Giraud; Gromier; Gasse, du Journal d'Asnières et de la Banlieue-Ouest.
Monvoisin, Argoud, A. Nachbaur, de la Voix des Communes;
De la Porte, Becraes, de l'Echo de Boulogne;
Sauvage, de l'Union Socialiste;
Rizier, du Courrier de Saint-Maur;
Mme H. Galmache, Siat, de la Banlieue-Ouest et du Progrèsiste.

Syndicat DE LA PRESSE SUBURBAINE

Dans sa dernière séance le comité a décidé de donner son banquet annuel dans la seconde quinzaine de Janvier.
Les adhésions peuvent dès à présent être adressées, soit au siège social, 13, rue de Londres, Paris, soit à l'un des membres du Comité.

Compagnie des chemins de fer de l'Ouest

Terrain formant le square de la Gare
Paris, le 29 décembre 1899,
Monsieur le Maire.

Par votre lettre du 18 Décembre courant, relative au terrain nous appartenant, dit « square de la Gare », à Nanterre, vous nous avez demandé d'examiner les nouvelles propositions suivantes qui pourraient être soumises au Conseil municipal.
« Le square de la gare serait pris à bail par la commune de Nanterre pour une durée de 30 ans avec promesse de vente réalisable à toute époque de la location.

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE RAPIDE

Edmond HUBY

22, Rue de Maurepas, RUEIL (Seine-et-Oise)
Maison principale, 36, Rue de Saint-Germain, 36, à NANTERRE, fondée en 1869

CARTE DE VISITE A LA MINUTE

PERFECTION CARTE DE VISITE A LA MINUTE CÉLÉRITÉ
Spécimen de quelques caractères

Charles Deborneville 54	Madame Alice Bonneuil 73	Caractères pour Qualités et Professions
Aristide Antonianik 56	Lucien de Latour 74	AGRÈS PRÈS LA COUR DE CASSATION
Léopold Robic 58	M ^{rs} & M ^{rs} Lucien David 75	Onemanote 56
Raoul Artigues 71	ACHILLE BERGERON 46	AN 10 ^e BATAILLON D'ARTILLERIE DE FORTERASSE
Pulvior Fardet 72	LE DOCTEUR LAMBERT 46	Grades
M ^{lle} Cécile Bonnefoy 72	HENRI RICHARD 45	PLAQUEUR SUR MÉTAUX
M. DUTARDOIS 25	MADemoiselle ALICE RIVIÈRE 31	Assistant-Chef en Retraite
Le Général Baron de Servoisin 40	M ^{rs} & M ^{rs} GASTON DESROSIERS 31	REPERTY-CHIMIÈRE
ISIDORE BARBASSON 24	M ^{rs} & M ^{rs} D'AUBISEON 26	OFFICIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR

Caractères pour Adresses

33, Rue de Suresnes, RUEIL (S.-et-O.) 40
44, Avenue de la République, RUEIL (S.-et-O.) 35
51, Rue de l'Hôtel-de-Ville, RUEIL (S.-et-O.) 36
10, Boulevard Hoffmann, RUEIL (S.-et-O.) 55
19, Avenue Victor-Hugo, RUEIL (S.-et-O.) 75

« Le loyer, calculé à 4 % sur le prix d'acquisition de 40,000 fr., serait fixé à 1,600 fr. »

« La Commune de Nanterre pourrait aussi délibérer du prix d'achat en une ou plusieurs annuités, à la condition de payer un intérêt de 4 % sur les sommes dues. »

« Enfin, il serait entendu que toutes les contestations ou discussions ayant rapport à la Sablière et à l'occupation des terrains sis rue du Vieux-Pont seraient définitivement tranchées et abandonnées. »

J'ai l'honneur de vous faire connaître que notre compagnie serait disposée à accepter ces propositions, si elles sont homologuées par le Conseil municipal. Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien les lui soumettre le plus tôt possible et me faire parvenir la délibération les approuvant, afin que nous puissions répondre par une fin de non recevoir définitive aux offres d'acquisition qui nous sont faites d'autre part.

J'appelle votre attention sur l'intérêt qu'il y aurait, dans le cas d'aliénation par la ville de Nanterre du terrain dont il s'agit, de réserver à partir du coude de la rue Pascal et jusqu'à la gare, un chemin de 8 mètres de largeur latéralement au chemin de fer.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur de la Compagnie,
J. de L.

Erudition & Vulgarisation

Aux Habitants de Nanterre

Ce préambule, quoique justifié, peut paraître exclusif, mais notre but, partant d'une conception générale, fort répandue déjà, nous estimons, que la ville de Nanterre, grâce aux éléments qu'elle renferme doit marquer sa place, parmi les nécessités de l'heure présente.

Entre tant de distractions offertes à la classe laborieuse, il n'en n'est pas un croquis-nous — qui lui assure les satisfactions matérielles et surtout morales auxquelles elle doit prétendre.

En somme nous pensons que l'employé, l'ouvrier (par définition), ne doivent pas être exclusivement des instruments de production. Nous croyons qu'il existe chez eux — chez nous — une puissance, une volonté momentanément aliénées, qu'il est possible de mettre en relief, que faut-il pour cela : les féconder.

Dans ce but, nous faisons un appel pressant aux savants, aux érudits, en un mot à tous ceux qui, à un titre quelconque, pensent comme nous que la science, loin d'être une propriété exclusive doit être un instrument d'éducation, de paix et de conciliation.

A ceux qui, s'intéressant à notre œuvre peuvent faciliter pécuniairement son essor nous adressons nos sollicitations.

Irréductibles avec notre programme, nous leur donnons la vitalité de notre organisme.

D'autre part nous comptons avoir avec nous, l'élite ouvrière de notre ville, et nous pensons — pouvoir remplacer par de puissantes manifestations artistiques, les inepties de café-concert, où les prétendues consolations que certains cherchent dans l'abus de l'alcool.

Nos réunions seront des causeries et non des conférences, dans le sens littéral du mot, ceci dit, afin d'éviter que quiconque, s'en puisse faire un tremplin électoral.

D'ailleurs, toute liberté restant acquise à nos matinées et soirées, les questions politiques ou religieuses n'y trouveront pas d'écho.

Une bibliothèque conforme à notre but sera mise à la disposition des adhérents.

Voici, camarades, dans les grandes lignes, quel est notre projet; certes, la tâche est ardue, ne voulant dissimuler

aucune difficulté, nous l'exposons brièvement, mais franchement, aussi nous l'espérons, notre appel sera entendu; c'est pourquoi dès maintenant, nous sollicitons toutes les bonnes volontés prêtes à nous aider dans notre œuvre.

Léon SOLLIER, Edouard PARENT,
Joseph GILBERTUS, Henri BACTIER,
Georges MORRAU.

P.-S. — Adresser les correspondances relatives au présent appel, provisoirement à M. Parent, 81, rue du Chemin-de-fer, à Nanterre.

En outre, M. Parent et quelques-uns de ses amis se tiendront à la disposition des personnes désirant des renseignements plus complets, le dimanche de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

TIRAGE au SORT de la Classe 1899

Le tirage au sort de la classe 1899, aura lieu le mercredi 31 janvier 1900, à 2 heures, à la Mairie de Puteaux.

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE

du Dimanche 24 Décembre 1899

M. Hennape ouvre la séance à 3 heures moins 10; il fait remarquer qu'il a ouvert la séance aussitôt que le quorum a été atteint.

M. Mantelet est élu secrétaire et procède à l'appel nominal.

Etaient présents : MM. Hennape; Caroni, Boux, adjoints; Mothé, Beaudé, Lebouvier, Blocquaux, Wulfrand, Blusson, Doublet, Nézet, Laurent, Roy, Blanche, Vanier, Cassier, Noël, Puard, Rotty, Mantelet et Péan.

M. le Maire donne lecture des lois, décrets et arrêtés ordonnant la réunion de ce jour. Il est procédé ensuite à la nomination des délégués.

Sont nommés : MM. Mothé, 19 voix; Noël, 12 voix; Blanche, Mantelet, Péan, Rotty, Vanier, Roy, 11 voix.

On vote alors pour deux délégués suppléants. Obtiennent Wulfrand, 15 voix; Blocquaux, 10; M. Wulfrand est élu; mais déclare ne pas accepter ces fonctions; M. Blocquaux déclare également ne pas vouloir accepter d'être suppléant au cas où il serait élu à un autre tour.

Il est donc, conformément aux instructions préfectorales, procédé à une nouvelle élection.

M. Nézet est élu et déclare accepter. Il est procédé à un 2^e tour. Obtiennent : MM. Hennape, 10 voix; Picard, 10 voix.

Il est procédé à un 3^e tour. M. Picard est élu.

La séance est levée à 4 heures.

SEANCE du Jeudi 28 décembre

La séance est ouverte à 9 h. 20 sous la présidence de M. Hennape, maire.

M. Hennape fait remarquer qu'il est prêt à ouvrir la séance depuis 9 heures.

M. Mantelet, élu secrétaire, procède à l'appel nominal.

Etaient présents : MM. Hennape, maire; Caroni et Boux, adjoints; Beaudé, Lebouvier, Blocquaux, Duval, Wulfrand, Doublet, Gautier, Nézet, Roy, Blanche, Picard, Rotty, Mantelet et Péan.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Au sujet de l'incident Rotty, M. Hennape fait remarquer qu'il n'était nullement dans sa pensée de suspecter la bonne foi de qui que ce soit et qu'en énonçant le total de la somme en question il a bien dit 110 fr. chiffre absolu d'accord avec celui de M. Rotty.

On fait circuler parmi les Conseillers la lettre de M. Picard, offrant cette particularité que le total de 110 fr. est en grosses lettres et que le détail, 85 fr. et 25 francs sont au bout des lignes et en caractères microscopiques auprès du total, puis un agenda, où M. Rotty écrivait,

lorsqu'il était adjoint, et où à cette date l'affaire est ainsi indiquée

110
25
—
85

Enfin l'incident est clos définitivement et sous le bénéfice de ces observations le procès-verbal de la séance du 22 est adopté.

M. le Maire donne la parole à M. Péan, rapporteur de la Commission du budget pour le compte administratif du maire.

Ce rapport est trop long pour que nous puissions le reproduire in-extenso, puisqu'on nous a supprimé l'allocation allouée antérieurement pour la publicité intégrale des comptes-rendus des séances, néanmoins, la semaine prochaine ou quand il sera nécessaire nous en publierons les principales allégations contre le maire et les réponses que celui-ci y fera.

M. le Maire y répond brièvement en ces termes.

Messieurs les Conseillers, Votre Commission des Finances s'est réunie le 26 Décembre à 9 heures du soir pour entendre la lecture des rapports de la Commission. A cette réunion, il m'a été remis un rapport de la Commission, sur le compte administratif, rapport dont il n'a pas été donné lecture à la Commission.

On est revenu à cette Commission sur les articles approuvés précédemment et le rapporteur a été chargé de déposer son travail pour ce jour 28 décembre.

Dans ces conditions je ne puis répondre à toutes les critiques énumérées dans les rapports qui vous sont remis, je me réserve de le faire sous peu, avec pièces ou arguments à l'appui, ne voulant pas par une discussion retarder le vote du budget.

Quoiqu'il en soit, pour répondre à une des objections principales relativement aux pièces justificatives, je dois rappeler au Conseil que toutes les pièces sont passées sous les yeux de la Commission. Monsieur le Percepteur étant présent.

Aussitôt qu'hier j'ai eu connaissance des observations contenues dans le rapport, notamment en ce qui concerne les 2500 francs de timbre, je me suis rendu aussitôt chez le percepteur, de là à la recette centrale et enfin à la Cour des comptes où se trouvent actuellement les pièces.

J'ai adressé aussitôt sous pli recommandé au premier Président de la Cour des comptes, une demande pour qu'un délégué du Conseil, que je vous prie de désigner, puisse prendre copie du double des pièces justificatives, car faire revenir le dossier exigerait des formalités et un arrêté, ce qui occasionnerait du retard.

Et pour répondre à l'objection que les crédits devraient être épuisés à chaque exercice, votre administration vous prie de remarquer qu'elle les a fait revivre au budget supplémentaire de 1899 et au budget de 1900 et les a affectés à des travaux utiles, notamment : rescindement des maisons rue de l'Eglise et rue du Chemin-de-Fer, annexes de la Mairie, établissement de plans pour travaux d'hygiène et autres dans le pays, ouverture de nouvelles voies, notamment de la Gare des Douces, acquisition du square, etc., ainsi que le prouve le budget qui a été remis par l'administration à la Commission.

Je ferai remarquer en outre que l'exercice 1898 se solda par un excédent de recettes, savoir :

Fonds réservés..... 56.545 22
Fonds libres..... 64.094 11
Ensemble..... 120.639 33

et qu'ainsi quoiqu'on puisse dire, la situation de la commune est prospère.

Le Maire,
A. HENNAPE.

M. Hennape se retire et M. Gautier est désigné pour présider la séance pendant qu'on examine les comptes du maire.

M. Gautier remercie les membres du conseil nommé et après une courte discus-

sion à laquelle prennent part MM. Roy, Beaudé, Péan, Blocquaux et Gautier, sur la demande de M. Roy, M. Hennape est admis à rentrer dans la salle pour donner quelques explications.

M. Gautier explique qu'il ne croit pas que M. Hennape soit suspecté de malversation dans son administration et que les blâmes contenus dans le rapport de M. Péan sont plutôt des désirs pour l'avenir et il demande que sous le bénéfice de ces regrets, les comptes soient enfin adoptés afin de faire œuvre utile pour la commune et ne pas s'éterniser sur des riens.

MM. Roy et Péan ne veulent pas abandonner rien de leurs prétentions.

Mais après les explications franches et nettes de M. Hennape, et une discussion à laquelle prennent de nouveau part MM. Beaudé, Mantelet, Péan, Roy, Blocquaux et Gautier, 1 es comptes administratifs de M. Hennape sont adoptés et les blâmes plus ou moins directs manifestés par M. Péan sont retirés et changés en simples regrets et dans l'espoir qu'à l'avenir figureront toutes les explications nécessaires à l'appui des dépenses ordonnées par le Maire.

Le Maire donne ensuite la parole au rapporteur pour son rapport sur le budget primitif de 1899.

Il est adopté sous réserves par la minorité et à l'unanimité par la majorité; il conclut à de nombreuses suppressions de crédits sur lesquelles nous reviendrons prochainement.

Il est minuit passé et la séance est suspendue jusqu'au lendemain vendredi, à 8 h. 1/2.

SEANCE du Vendredi 29 décembre

La séance est ouverte à 9 h. 1/2. Le Secrétaire est maintenu dans ses fonctions et procède à l'appel nominal.

Etaient présents : MM. Hennape, Boux, Mothé, Beaudé, Lebouvier, Blocquaux, Blusson, Gautier, Roy, Blanche, Cassier, Vanier, Picard, Mantelet, Rotty et Péan.

M. Péan a la parole pour donner connaissance de son rapport sur le budget supplémentaire de 1898.

Il conclut à de nombreuses suppressions qu'il nous a été impossible de les noter au passage.

Citons cependant la suppression d'un crédit de 50 francs pour la destruction des hannetons. Nos honorables Conseillers de la majorité ont sans doute eu peur pour leur pauvre tête.

Pour ne pas retarder le vote du budget le Maire et la minorité ont voté sous réserve et tous les budgets se trouvent enfin approuvés, quitte à revenir sur certains crédits pendant l'exercice 1900.

La séance est levée à minuit et demi.

CAISSE DES ECOLES

Le Samedi 15 décembre 1899, à 9 h. du soir, les membres de la Caisse des écoles se sont réunis en Assemblée générale dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Hennape, maire, président.

La séance ouverte, il est procédé à l'appel nominal qui constate la présence de 41 sociétaires.

M. Caroni, secrétaire, donne lecture d'un rapport dont les conclusions font ressortir que l'effectif des sociétaires qui était au 30 septembre 1898 de 186, se trouve, malgré 23 démissions produites au cours de l'exercice de 1899, soit en plus pour l'exercice 1899, 11 adhésions.

L'assemblée déclare s'associer aux félicitations adressées par le rapporteur à M. Girault, directeur de l'école des garçons et ainsi qu'à Mlle Turleu directrice de l'école des filles.

Lecture est ensuite faite du rapport présenté par M. Girault sur le fonctionnement de la cantine scolaire.

Il ressort de cet exposé que la cantine a fonctionné pendant 197 jours, et qu'il a été distribué pendant ce laps de temps 22,444 portions diverses dont 2,249 gratuitement et 20,195 payantes.

Dont 18,841 portions à 0,10..... 1.884 10
et 1,354 à 0,05..... 67 10

Les recettes sont donc élevées à..... 1.051 20
Les dépenses étant de 1,965 fr. 75, il en résulte seulement un déficit de 19 fr. 95 que la caisse des écoles a à prendre à sa charge.

L'état des recettes et des dépenses se résume comme suit :

Recettes 7,130 fr. 60; dépenses 7,107 fr. 25; boni 23 fr. 35; reliquat de l'exercice précédent 2,437 fr. 40; solde en caisse au 30 septembre 1899 2,460 fr. 75, y compris 1,000 fr. à la caisse d'épargne. Cette situation, mise aux voix, est adoptée.

Par l'exposé de ces chiffres, on constate que l'exercice s'est soldé par un boni de 23 fr. 35; il convient de faire remarquer que cette situation comporte des recettes extraordinaires. Don de M. Dupont 200 francs, don de M. Aswolet 200 francs, plus une somme de 650 francs, subvention départementale non recouvrée en 1898, ce qui au lieu d'un boni de 23 fr. 35, formerait un déficit de 1,026 fr. 65 pour l'exercice.

L'ordre du jour appelle la nomination de 4 membres du Conseil d'administration pour remplacer : 1^{er} MM. Bizot, Etévenard et Hébert, membres sortants, rééligibles; 2^e M. Bidron, démissionnaire.

Pour permettre aux sociétaires de se consulter la séance est suspendue pendant 10 minutes.

La séance ouverte, il est procédé au vote au bulletin secret, il donne les résultats : votants 41, majorité absolue 21, ont obtenu :

MM. Bizot..... 22 voix élu
Etévenard..... 22 » élu
Hébert..... 21 » élu
Gautier Eugène..... 21 » élu

MM. Gontier, secrétaire de la mairie, 15 voix; Blocquaux, Hervieux et Leboucher, chacun 11 voix.

Divers 21.

En conséquence, MM. Bizot, Etévenard, Hébert et Gautier Eugène, sont nommés administrateurs de la caisse des écoles.

Une proposition de M. Brunswick, invitant le comité à faire une active propagande auprès des personnes aisées dont les enfants fréquentent nos écoles a été l'objet d'une discussion.

M. Bizot déclare approuver la proposition faite par M. Brunswick.

M. Coubloux propose comme moyen de propagande, de joindre une lettre d'adhésion dans le carnet remis chaque mois aux enfants.

L'Assemblée déclare se ranger à cette proposition et compte sur le dévouement

du sympathique directeur des Ecoles pour mener à bien cette question.

M. Girault, directeur, fait remarquer que le mode de recrutement qui lui paraît le plus sûr consiste à solliciter des parents au moment de l'inscription de leurs enfants sur le cadre de l'école, leurs adhésions; c'est à ce moment là, que l'on doit faire remarquer les bienfaits de cette institution.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Avant de s'en aller le délégué de la Société coopérative La Ruche annonce que le Conseil d'administration de sa Société met à la disposition de la Caisse des Ecoles une somme de 60 francs pour être distribuée en marchandises aux enfants des Ecoles.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Aubert, Marguerite, rue Bérenger, 6; Boucher, André, rue de Chemin-de-Fer, 29; Hervet, Benjamin, avenue de la Boule, 1; Noël, Jean, place de la Fête, 5; Belleau, Suzanne, rue du Docteur-Foucault, 3; Mauboussin, Eugène, avenue de la République, 75.

PUBLICATIONS. — M. Guibelin, à Nanterre et Mlle Mouyeux, à Paris; M. Pupart et Mlle Lesage, à Nanterre; M. Lefaur, à Nanterre, et Mlle Thiault, à Paris; M. Gaudrey, à Nanterre, et Mlle Collin, à Lyon.

MARIAGE. — M. Caillet, à Paris, et Mlle Desroix, à Nanterre.

DECES. — M. Rousseau, 43 ans, avenue de la République, 65; Mme Vacher, 53 ans, avenue de la République, 75; Mme veuve Bury, 65 ans, villa des Tilleuls, 4; Mme veuve Wurst, 72 ans, avenue de la République, 3; Mme Saint-Aubin, 69 ans, place de la Fête, 6; Mme veuve Dufoque, 57 ans, rue Sadi-Carnot, 23; Mme veuve Houplain, 67 ans, chemin de Bezons; Entant Lecome, 10 mois, rue Chanzy, 17.

Etrennes

Grand choix de fantaisies et objets pour cadeaux, chez M. Léhieuille, bijoutier, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Rueil.

Prix très modérés. Objets de bon goût vendus en confiance.

VILLE DE RUEIL

ADJUDICATION

Au rabais, sur soumissions cachetées DE LA FOURNITURE

des Charbons de terre, coke, bois de chauffage, etc.

Nécessaires aux Etablissements communaux pendant une année jusqu'au 1^{er} janvier 1901.

Le Maire a l'honneur de prévenir les Habitants que le LUNDI 15 JANVIER prochain, à quatre heures du soir, en la Mairie de cette ville, il procédera, assisté de deux

Conseillers municipaux, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, de la fourniture des charbons de terre, coke, bois de chauffage, etc., nécessaire aux bâtiments communaux jusqu'au 1^{er} janvier 1901.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges, contenant série des prix, au Secrétariat de la Mairie, tous les jours, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

Les soumissions seront reçues jusqu'au moment de l'adjudication. Chaque soumission énoncera le rabais à tant pour cent sur l'ensemble de tous les prix portés en la série.

Elle sera conforme au modèle ci-après et écrite sur papier timbré à 60 centimes.

Fait à Rueil, le 15 décembre 1899.

Le Maire
D^r BOUILLET.

MODELE DE SOUMISSION

Je soussigné (nom, prénoms, profession du soumissionnaire), ayant pris connaissance du cahier des charges, série de prix des fournitures de combustible à faire aux bâtiments communaux (jusqu'au 1^{er} JANVIER 1901, m'engage à les effectuer moyennant un rabais de pour cent. (Exprimer le rabais en toutes lettres sans fraction de centimes).

Fait à Rueil, le 1900. (Signature).

Le Directeur-Gérant : E. HUBY.

EN 20 JOURS

GUERISON SÛRE de l'Anémie par le PELIX de S^t-VINCENT-DE-PAUL

En vente dans toutes les Pharmacies

Leçons de Français et d'Anglais

PRIX MODÉRÉS

M^{me} SIBILLE, rue du Vieux-Pont (LES CHRYSANTHEMES)

DEMANDER dans TOUTES les PHARMACIES

La VÉRITABLE TISANE DÉPURATIVE CONCENTRÉE des QUAKERS

BIEN SUPÉRIEURE AUX AUTRES. Agréable à prendre. RECOMMANDÉE PAR LES MÉDECINS dans le traitement de toutes les Maladies provenant de l'impureté du sang.

Vente au Gros : | ETATS-UNIS, 228, Pearl Street, NEW-YORK. FRANCE, 200, Rue Saint-Antoine, PARIS.

Vente au détail à Nanterre : chez M. LABOUREUR, rue du Chemin-de-Fer, 31, dépositaire également de la GRANULEINE, contre les diarrhées infantiles, SIROP PECTORAL, contre les toux rebelles, VALERIANATE D'AMMONIAQUE, médicament couronné par l'Académie de médecine.

BAUME MIEUPEYRAS

Infaillible pour la guérison garantie des CORPS

Éclats de Perdreix, Verrues et Durillons Oignons et Ongles incarnés

Préparé par M. U. PAULET, Pharmacien

L'invention est merveilleuse et humanitaire; il suffit pour obtenir entière satisfaction de se conformer exactement au prospectus.

Adresser les commandes à l'inventeur : B. MIEUPEYRAS, PÉDICURE-SPECIALISTE 107, Rue Saint-Jacques - PARIS

Prix du Flacon..... 1 fr. 25
Envoi franco à domicile..... 1 fr. 25

NOS CADEAUX D'ETRENNES

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lectrices et lecteurs que, grâce à une entente avec la maison RENE GODFROY, de Sceaux, nous pouvons leur offrir les deux objets d'étrennes suivants :

1^{er} Une magnifique Chaîne Sautoir de dame, en or doublé, longueur 1 m. 30, avec 6 perles, le dernier mot de l'élegante fantaisie parisienne.

2^e Une belle Parure de Chemise et de manchettes (6 boutons), imitation vieux or, le plus joli cadeau et du meilleur goût.

Chacun de ces articles a une valeur réelle de 5 à 6 francs. Pour les recevoir gratis et franco à domicile il suffit d'adresser à M. René GODFROY, à Sceaux (Seine) la somme de 1 fr. 50 pour la Chaîne-Sautoir et celle de 1 fr. pour la Parure de Chemise ou 2 fr. 50 pour les 2 objets réunis. (Mandat-poste, mandat-carte ou timbres-poste).

Tous nos lectrices, toutes nos lectrices voudront profiter de cette offre gracieuse et se procurer à ces conditions exceptionnelles ces deux jolis cadeaux d'étrennes.

AVIS Tous les Vins qui se vendent 5, rue du Chemin-de-Fer, à NANTERRE, chez M. L. CHAUVEAU, sont garantis naturels venant directement des Propriétaires.

Celui à 0 fr. 45 le litre, malgré son prix modique, peut satisfaire les palais les plus délicats.

Les Vins en fûts sont livrés directement par les propriétaires. Celui vendu à 86 francs la pièce nue, rendu à domicile, est irréprochable.

L. GÉNARD

10, Rue St-Germain, 10 NANTERRE

CYCLES NEUFS et Réparations en tous genres Pièces détachées

TRAVAIL SOIGNÉ & A FAÇON

Électricité et Téléphone

Grand Magasin de chaussures 56, Rue du Chemin-de-Fer, 56 NANTERRE

Ancienne Maison FROMONT MAUMONT SUCC^r Chaussures de fatigue et de luxe Spécialité pour dames, fillettes et enfants

Tous les articles se recommandent par la qualité le soin de la confection et leurs prix modérés.

Achille CAT

GÉOMÈTRE Expert près le Tribunal civil de la Seine 30, rue du Chemin-de-Fer NANTERRE

Vente et acquisitions de terrains et maisons, gérance de propriétés (expropriations), recherches cadastrales et états parcellaires.

Levée de plans, nivellement, projets de canalisation d'égouts, routes, chemins de fer, tramways, etc.

PASQUIER, horloger

7, Rue Sadi-Carnot NANTERRE

Réparations de Montres, Pendules et Bijoux. REMONTAGE DE PENDULES à l'année

Bachelet père

ENTREPRENEUR DE MAÇONNERIE & MARBRERIE 16, rue du Chemin-de-Fer

Pensionnaire est demandé dans honorable famille. Maison confortable, grand jardin. S'adr. au bur. du journ.

VINS DE TABLE NATURELS

ROUGE 8^e, prix fixe, 60 fr. la pièce de 220 litres, fût perdu.

BLANC sec, premier choix, 75 fr. la pièce de 220 litres, fût perdu. — Rendu gare acheteur, compris compris, port payé. — Paiements à 90 jours net, 30 J. Esc. 2 0/0, contre Remb. 3 0/0. Échantillon contre 60 cent. — S'adresser à M. le Régisseur du Domaine du Pontil, près Aubais (Gard).